

Marseille République rappelée à l'ordre

Elle avait porté plainte contre son bailleur, Marseille République, qui lui avait envoyé un huissier mandaté pour chasser les squatters (*l'Hebdo* du 30/3). Nacéra Ben Mohamed vient d'obtenir réparation du préjudice subi par elle-même et ses enfants. Le tribunal d'instance a reconnu, le 8 septembre, "*l'erreur grossière*" et la "*légèreté blâmable*" de la Société Marseille République. Le "*préjudice moral incontestable*" jouant sur la "*peur de devoir quitter rapidement un logement occupé*" dans un contexte de "*rénovation en cours dans le quartier*" vaut à la plaignante le dédommagement de 3 000 euros et 1 000 euros pour remboursement des frais d'avocat.